

ASSOCIATION GESTIONNAIRE



Siège Social :

Centre Vauban

Bâtiment Lille

199/201 rue Colbert

CS 60030

59043 LILLE CEDEX

Accompagner chacun dans son projet

« Former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les endoctriner, les armer sans les enrôler, leur donner le meilleur de soi sans attendre ce salaire qu'est la ressemblance »

J. ROSTAND

L'accueil du PCPE ~ Ase

Le Florilège - Avenue du Pr Etienne Sorrel

03000 MOULINS 04.70.47.54.75

contact.pcpease-moulins@alefpa.fr

Ouvert du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Fermé pendant les vacances scolaires



L'équipe du PCPE - ASE :

Direction : M. Mattesco, Directeur

Mme Perdrizet, cheffe de service

Coordinateurs de parcours : M. Lebigue et

Mme Parisse

Accueil-secretariat : Mme Duchesne

FINANCEMENT :

ARS (Agence Régionale de Santé)

La prise en charge est assurée par les

organismes d'Assurance Maladie.



PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE

PRESTATIONS

EXTERNALISÉES

dédié au public confié à

l'Aide Sociale à l'Enfance



Public concerné :

Le P.C.P.E. s'adresse aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes jusqu'à 21 ans en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance (Ase).

Le P.C.P.E. Ase a pour objectifs de :

- Renforcer l'accompagnement à domicile pour les enfants confiés en situation de handicap,
- Garantir une scolarité effective aux enfants confiés en situation de handicap à domicile
- Prévenir les ruptures de parcours

Le P.C.P.E. Ase a également une visée de soutien et de guidance pour les familles et les aidants (familles d'accueil...).

Sur désignation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.), le P.C.P.E. Ase peut également accompagner des personnes dans le cadre d'un Projet d'Accompagnement Global.

Modalités d'accès :

- Validation par la commission des cas complexes et
- Sur notification de la C.D.A.P.H. de la Maison de l'Autonomie (M.D.A.) ou en parallèle d'une demande d'orientation en cours auprès de la C.D.A.P.H.. En cas de refus de la commission, arrêt de l'accompagnement.

La durée d'intervention :

- La durée d'intervention est fixée à 1 an. Renouvelable au maximum 1 fois 1 an.

Les modes d'intervention :

- Sur tous les lieux de vie,
- Dans les locaux du Réseau Ernest Breduge à Moulins.

Prestations proposées :

Tout au long du parcours, le P.C.P.E. Ase coordonne les interventions en interne, avec les parents, les aidants et les intervenants extérieurs.

Accueil et recueil du projet initial du jeune

Période de détermination

Evaluer les compétences en interne et/ou avec des partenaires extérieurs :

Identifier les besoins somatiques, psychiques, d'autonomie, de participation sociale et d'apprentissage

Orienter la personne, les aidants et la famille vers des personnes ressources du droit commun et/ou du secteur spécialisé

Construire un Projet Individuel d'Accompagnement ou Arrêt de l'accompagnement

Accompagner les personnes en fonction des besoins déterminés.

Exemple : accompagner les personnes dans l'attente d'une admission dans une structure ou service médico-social